



Solliciteur général Canada

**Budget des dépenses
2001-2002**

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2002-III-43

ISBN 0-660-61476-6

Solliciteur général Canada

Budget des dépenses 2001-2002

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

L'hon. Lawrence MacAulay, C.P., député
Solliciteur général du Canada

Table des matières

SECTION I : MESSAGE DU MINISTRE-----	1
SECTION II : APERÇU DU PORTEFEUILLE -----	5
SECTION III : APERÇU DU MINISTÈRE -----	11
A. Rôles et responsabilités-----	11
B. Organisation -----	13
C. Contexte de la planification-----	14
D. Dépenses prévues du Ministère -----	16
SECTION IV : PLANS, RÉSULTATS, ACTIVITÉS ET RESSOURCES DU MINISTÈRE 17	
SECTION V : INITIATIVES CONJOINTES -----	39
SECTION VI : INFORMATION FINANCIÈRE -----	49
SECTION VII : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES-----	53
INDEX-----	55

Section I : Le message du ministre

Je suis heureux de vous présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* du ministère du Solliciteur général. On y décrit les principaux plans et priorités du Ministère pour les exercices 2001-2002 et 2002-2003 ainsi que les résultats qu'il espère obtenir durant cette période.

Le Ministère fait partie de mon portefeuille ministériel, qui comprend en outre la GRC, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le Service correctionnel du Canada (SCC), la Commission nationale des libérations conditionnelles et trois organes de surveillance. La mission de mon portefeuille consiste à protéger le public et à maintenir la justice, la paix et la sécurité au Canada. Pour m'aider à remplir cette mission, le Ministère me conseille en matière d'orientation stratégique afin que le Portefeuille puisse faire avancer le programme de sécurité publique du gouvernement, dont le but est de permettre aux Canadiens de vivre sans crainte dans leur milieu.

Les Canadiens attachent une grande importance à la sécurité publique, qui est indissociable de leur qualité de vie à leurs yeux. Il est donc en mon pouvoir, à titre de solliciteur général, d'améliorer la qualité de vie des citoyens, et j'ai bien l'intention de continuer de le faire, de concert avec mes collègues.

Le programme de sécurité publique ne concerne pas uniquement le portefeuille du Solliciteur général. Il appelle également la participation d'autres ministères et organismes fédéraux, des administrations provinciales, territoriales et municipales, de partenaires au niveau international ainsi que des secteurs privé et bénévole. Sans la collaboration de ces partenaires, il nous serait difficile de mettre en œuvre avec succès les plans que nous élaborons pour atteindre nos objectifs prioritaires et assurer ainsi une meilleure protection à la population.

Ces dernières années, le Portefeuille s'est concentré sur les quatre priorités suivantes : combattre le crime organisé, promouvoir une approche correctionnelle judicieuse, intégrer les systèmes d'information de la justice et encourager la participation des citoyens. Le gouvernement vient d'ailleurs d'augmenter ses investissements dans ces domaines, comme en témoignent les projets décrits dans le présent rapport.

Ce ne sont pas les seules priorités du gouvernement au chapitre de la sécurité publique. Il y a également les Autochtones, les enfants et les adolescents, les victimes, la lutte contre la consommation de drogues et les éléments essentiels de l'infrastructure. Le Portefeuille va donc élaborer des plans au cours des prochaines années, toujours en collaboration avec ses partenaires, pour s'attaquer aux nouveaux problèmes qui se posent.

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et suggestions. À la page 54, vous trouverez une liste de personnes-ressources du Ministère ainsi que l'adresse de notre site Web où vous pouvez obtenir d'autres renseignements. Veuillez noter que chaque organisme du Portefeuille prépare son propre rapport au Parlement (à l'exception du SCRS). Le lecteur est invité à consulter ces documents pour avoir plus de détails.

Lawrence MacAulay, C.P., député
Solliciteur général du Canada

Déclaration de la direction

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

2001-2002 Un rapport sur les plans et les priorités

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2001-2002 de Solliciteur général Canada.

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, les priorités, les stratégies et les résultats clés escomptés de l'organisation;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes ministériels d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : _____

Date : _____

Section II : Aperçu du Portefeuille

Rôles et responsabilités du portefeuille du Solliciteur général

Au sein du gouvernement du Canada, le portefeuille du Solliciteur général est responsable des services de police et de l'application de la loi (y compris la police des Autochtones), de la sécurité nationale, des services correctionnels et du régime de mise en liberté sous condition.

Le Portefeuille se compose du Ministère et des quatre organismes suivants : la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le Service correctionnel du Canada (SCC) et la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC). Il compte également trois organes de surveillance, soit : le Comité externe d'examen de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Bureau de l'enquêteur correctionnel. Ensemble, ces organismes disposent d'un budget de plus de 3,2 milliards de dollars et comptent plus de 35 000 employés. Chaque organisme du Portefeuille, le SCRS excepté, prépare un rapport sur les plans et les priorités indiquant ses réalisations et principaux résultats.

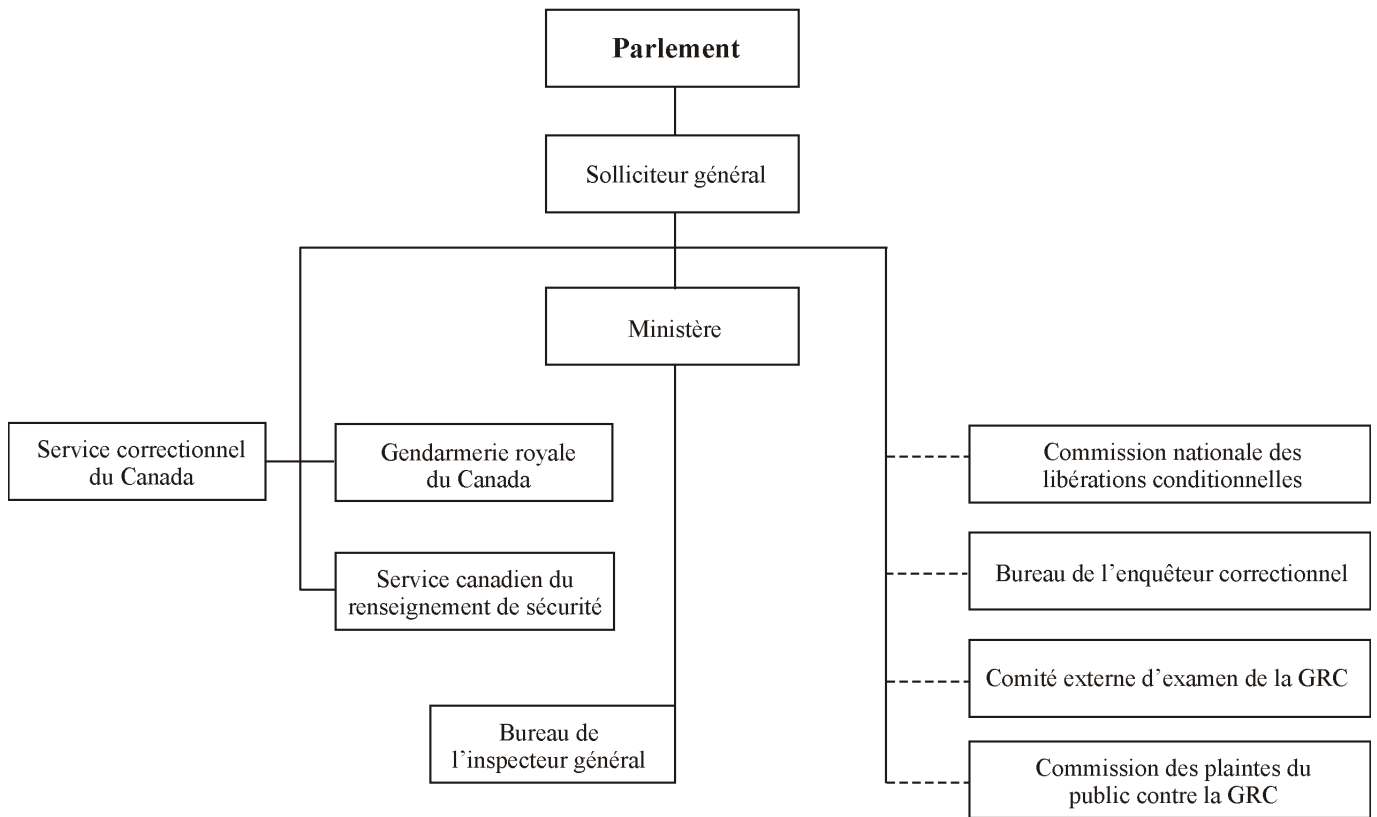
Le Ministère, les organismes du Portefeuille et les organes de surveillance sont appelés, de façon collective et individuelle, à contribuer à la protection de la société et au maintien de la justice, de la paix et de la sécurité.

- Le **Ministère** aide et conseille le solliciteur général dans la tâche qui lui incombe de donner une orientation aux organismes, d'accroître la cohérence des politiques, d'assurer la coordination au sein du Portefeuille et de rendre des comptes au Parlement relativement à ces organismes, dans son rôle de chef de file national en matière de sécurité publique pour les activités du gouvernement fédéral touchant la police, la sécurité nationale, les services correctionnels et la mise en liberté sous condition et dans son rôle de ministre responsable de la police des Autochtones.
- La **Gendarmerie royale du Canada** est chargée de faire observer les lois canadiennes, de prévenir le crime et de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité. La GRC remplit les fonctions suivantes : prévenir et déceler les infractions aux lois fédérales et faire les enquêtes appropriées; veiller au respect de la loi et au maintien de l'ordre ainsi que prévenir et déceler les crimes dans les provinces, les municipalités et les territoires avec lesquels des contrats de services ont été conclus et faire les enquêtes appropriées; fournir des services d'enquête et de protection à d'autres ministères et organismes fédéraux; aider tous les organismes canadiens d'application de la loi en assurant une formation policière spécialisée, ainsi que des services de recherche, de laboratoire médico-légal, d'identification et d'informatique.

- Le **Service canadien du renseignement de sécurité** mène des activités de renseignement de sécurité pour le gouvernement. Il recueille, analyse et conserve des informations sur des activités susceptibles de menacer la sécurité du Canada, fait rapport et donne des conseils au gouvernement au sujet de ces menaces; il effectue aussi des évaluations de sécurité.
- Le **Service correctionnel du Canada** gère les peines des délinquants condamnés à deux ans d'emprisonnement ou plus et prépare ces derniers à réintégrer la collectivité et à y jouer un rôle utile. Il fournit des services dans tout le pays, non seulement à l'égard des délinquants qui se trouvent dans ses établissements correctionnels, mais aussi de ceux qui purgent une partie de leur peine dans la collectivité.
- La **Commission nationale des libérations conditionnelles** est un organisme administratif indépendant qui accorde, refuse et contrôle la mise en liberté sous condition des délinquants incarcérés dans des pénitenciers fédéraux, et fait des recommandations au sujet de l'exercice de la prérogative royale de clémence et de l'octroi de la réhabilitation. En outre, la CNLC exerce les mêmes pouvoirs et responsabilités, sauf en ce qui concerne l'octroi des permissions de sortir, à l'égard des détenus sous responsabilité provinciale lorsque la province ou le territoire n'a pas sa propre commission de libérations conditionnelles.
- Le **Comité externe d'examen de la GRC** examine certains types de griefs qui lui sont soumis par la GRC, ainsi que des appels faisant suite au renvoi ou à la rétrogradation de membres de la GRC ou à l'imposition de mesures disciplinaires graves. Le Comité, qui dépose tous les ans un rapport au Parlement, est un tiers neutre qui effectue un examen indépendant et impartial des cas qui lui sont soumis. Il peut, s'il le juge bon, ordonner des audiences, convoquer des témoins, faire prêter serment et recevoir des éléments de preuve ou des informations. Les conclusions et les recommandations du président ou du Comité sont envoyées aux parties et au commissaire de la GRC.
- La **Commission des plaintes du public contre la GRC** assure un examen transparent, impartial et objectif des plaintes formulées par le public à l'égard de la conduite de membres de la GRC. La CPP donne des informations au public sur son mandat et ses services, examine les plaintes concernant la conduite de membres de la GRC, effectue des enquêtes, convoque des audiences publiques, établit des rapports dans lesquels elle énonce ses constatations et ses recommandations, fait des recherches et élabore des principes directeurs pour améliorer le processus de traitement des plaintes.

- Le **Bureau de l'enquêteur correctionnel** enquête sur des décisions, recommandations, actes ou omissions du commissaire du Service correctionnel, ou d'une personne sous son autorité ou exerçant des fonctions en son nom, qui touchent les délinquants individuellement ou en groupe. Le Bureau de l'enquêteur correctionnel est indépendant du SCC et peut instituer une enquête à la réception d'une plainte émanant d'un délinquant ou présentée en son nom, à la demande du ministre ou de sa propre initiative.

LE PORTEFEUILLE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL



**Sommaire des ressources du Portefeuille
de 2001-2002 à 2003-2004**

(en millions de dollars)	Dépenses nettes prévues 2001-2002	Dépenses nettes prévues 2002-2003	Dépenses nettes prévues 2003-2004
Ministère	86,9	87,2	84,6
GRC	1 508,0	1 477,9	1 493,9
CNLC	29,9	30,0	31,3
SCC	1 428,6	1 451,1	1 447,2
SCRS	192,3	190,9	191,0
CPP	3,8	3,8	3,8
CEE - GRC	,8	,8	,8
BEC	2,0	2,0	2,0
TOTAL	3 252,3	3 243,7	3 254,6

Section III : Aperçu du Ministère

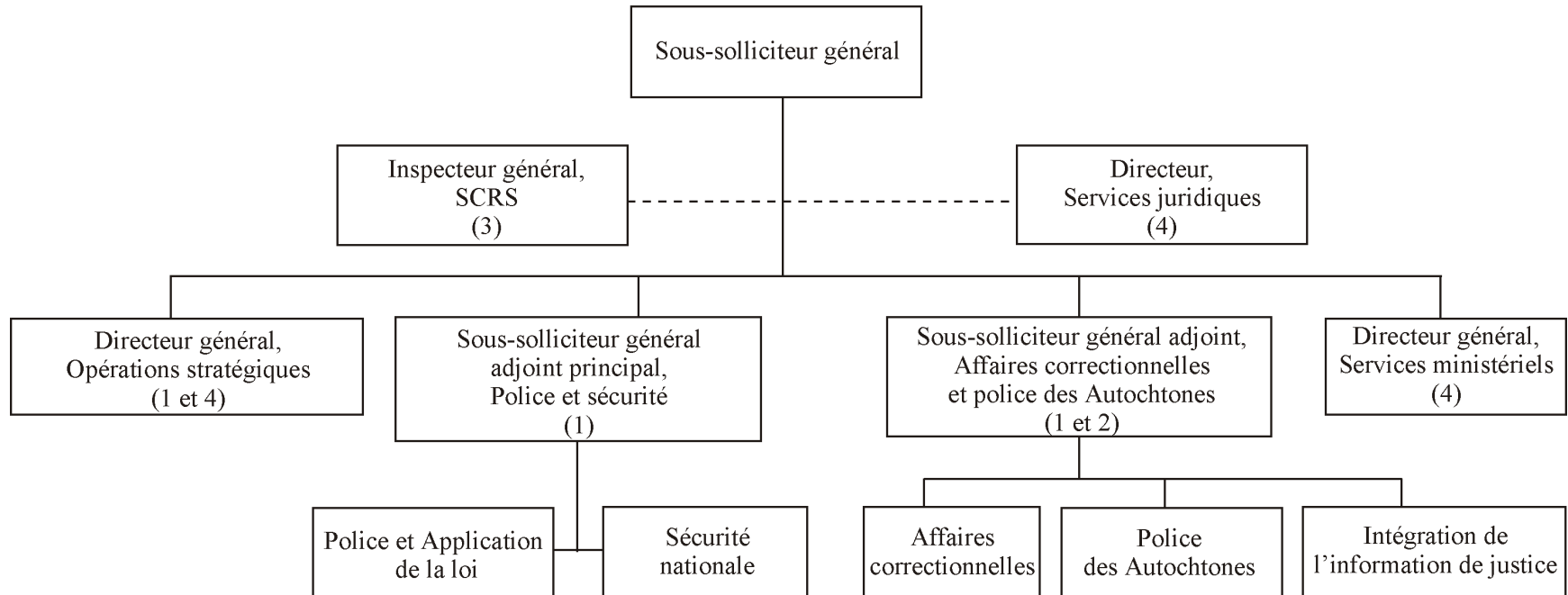
A. Rôles et responsabilités

Le ministère du Solliciteur général a été créé en application de la *Loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement*. La *Loi sur le ministère du Solliciteur général* prévoit que le solliciteur général remplit des fonctions de gestion du Ministère. La Loi précise aussi que les pouvoirs et les fonctions du solliciteur général s'étendent d'une façon générale à tous les domaines de compétence du Parlement non attribués de droit à d'autres ministères fédéraux et liés : a) aux maisons de correction, prisons et pénitenciers; b) aux libérations conditionnelles, réductions de peine, libérations d'office et surveillance de longue durée, au sens de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*; c) à la Gendarmerie royale du Canada; d) au Service canadien du renseignement de sécurité.

Le Ministère contribue à la sécurité publique des Canadiens par la promotion et le maintien d'une société juste, paisible et sûre. À cette fin, le Ministère conseille le solliciteur général et l'aide :

- à donner une orientation efficace aux organismes du Portefeuille;
- à accroître la cohérence des politiques et leur coordination au sein du Portefeuille;
- à exercer un leadership national stratégique à long terme dans les domaines de la police, de l'application de la loi, de la sécurité nationale, des affaires correctionnelles et de la mise en liberté sous condition;
- à mettre en œuvre la Politique sur la police des Premières nations en négociant, en administrant, en actualisant et en évaluant les accords tripartites en matière de police conclus avec les administrations des provinces, des territoires et des Premières nations;
- à répondre du Portefeuille devant le Parlement.

ORGANIGRAMME



Secteurs d'activité	(en millions \$)	(ETP)
1. Conseils au solliciteur général dans es fonctions d'orientation des organismes, de gestion du Portefeuille et de leadership national sur le plan des politiques	14,5	100
2. Programme des services de police des Premières nations	61,7	29
3. Bureau de l'inspecteur général du SCRS	,9	9
4. Services exécutifs et soutien ministériel	9,9	100

B. Organisation

Le ministère du Solliciteur général est une organisation stratégique de petite taille qui s'occupe essentiellement de politiques. Son premier rôle consiste à appuyer le solliciteur général en le conseillant sur les politiques et stratégies à appliquer aux questions liées à la sécurité publique, notamment en matière de police, de sécurité nationale, de services correctionnels et de mise en liberté sous condition. En outre, il est chargé en permanence des services de police des Premières nations. Alors que les organismes du Portefeuille détiennent des compétences sur le plan opérationnel, le Ministère élabore des politiques stratégiques et assure un soutien du point de vue de l'ensemble de l'administration publique fédérale.

Le Ministère relève du sous-solliciteur général, et ses rôles et responsabilités découlent de la responsabilité du sous-solliciteur, qui consiste à conseiller et à soutenir le solliciteur général dans tous les aspects de son mandat, y compris la gestion du Portefeuille. Le sous-solliciteur général est le principal conseiller du ministre en ce qui concerne les politiques. En 2001-2002, le Ministère comptera environ 238 employés et ses dépenses s'élèveront à quelque 86,9 millions de dollars, dont 61,6 millions seront consacrés à la police des Autochtones.

Le Ministère fournit aussi des services de soutien administratif et de gestion aux trois organes de surveillance du Portefeuille, soit : le Comité externe d'examen de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Bureau de l'enquêteur correctionnel.

Afin de réaliser son mandat et d'obtenir les résultats escomptés, le Ministère a établi les quatre secteurs d'activité suivants :

- *Conseils au solliciteur général dans ses fonctions d'orientation des organismes, de gestion du Portefeuille et de leadership national sur le plan des politiques*
- *Programme des services de police des Premières nations*
- *Bureau de l'inspecteur général du SCRS*
- *Services exécutifs et de soutien ministériel*

C. Contexte de la planification

La sécurité est indispensable au bien-être économique et social des Canadiens. Si ceux-ci jouissent d'une bonne qualité de vie, c'est en grande partie parce qu'ils bénéficient d'un niveau de sécurité relativement élevé, qui est d'ailleurs reconnu dans le monde entier. Néanmoins, l'évolution rapide de l'environnement national et mondial met à rude épreuve les organismes gouvernementaux qui s'occupent de la protection du public, notamment de l'application de la loi, de la sécurité, des services correctionnels et des libérations conditionnelles, et les oblige à redoubler leurs efforts pour ne rien perdre de leur efficacité.

Le Portefeuille œuvre dans un environnement complexe, caractérisé par :

- une évolution socio-économique rapide, tant au Canada qu'à l'étranger;
- de nouveaux phénomènes qui se répercutent sur le système de justice pénale, comme la mondialisation et la diversité démographique;
- un partage des champs de compétence et la nécessité d'agir de concert avec de nombreux partenaires faisant partie d'autres administrations gouvernementales ou d'autres milieux;
- le scepticisme et la confiance limitée du public quant à la capacité du système de justice de résorber la criminalité et d'assurer la protection de la société;
- les exigences élevées du public en matière de transparence, lequel veut qu'on lui rende compte des mesures prises pour assurer sa sécurité.

En raison de la nature mouvante du contexte stratégique dans lequel évolue le portefeuille du Solliciteur général, préserver et améliorer la sécurité publique au Canada comportent des difficultés, mais aussi d'intéressantes possibilités. Voici quels sont les principaux facteurs à considérer lorsque des stratégies sont élaborées pour faire face aux réalités courantes :

Démographie

- Ces dernières années on a assisté à des changements démographiques radicaux, et la tendance devrait se maintenir. Exception faite de l'explosion démographique observée chez les Autochtones, la population canadienne vieillit. Ce phénomène commence à transparaître dans la population de délinquants, ce qui entraîne un changement des besoins en soins de santé et en sécurité dans les établissements correctionnels.
- Les Autochtones représentent actuellement 17 % des délinquants sous responsabilité fédérale, ce qui demeure bien supérieur à leur proportion par rapport à la population canadienne. Le système de justice pénale devra continuer de chercher de nouvelles formes de justice adaptées à leurs cultures pour corriger la situation.

- En conséquence de l'immigration, la diversité ethnique, culturelle et religieuse s'accroît sans cesse au Canada. Comme la majorité des immigrants s'établissent dans les grands centres urbains, les infrastructures de services municipales doivent répondre à des besoins grandissants.
- Le public étant insatisfait des méthodes traditionnellement employées dans le domaine de la justice, il faut trouver de nouvelles formules de nature réparatrice qui tiennent compte du bien-être de la victime, de la collectivité et du délinquant.

Mondialisation

- La circulation massive et relativement libre des biens, des services, des capitaux, de l'information, des communications et des gens d'un pays à l'autre continue de mettre à rude épreuve les systèmes nationaux et internationaux de sécurité et de protection du public. Il faut constamment établir des relations avec des partenaires, au Canada et à l'étranger, afin de coordonner des initiatives multilatérales en réponse à la prolifération des activités criminelles transfrontalières, qui causent des torts importants.

Technologie

- Les rapides progrès technologiques ont donné naissance à de nouveaux types de crime (crimes liés à l'Internet, bioterrorisme, menace physique et informatique) tout en faisant apparaître de nouvelles formes de crime traditionnel (contrefaçon et fraude par télémarketing), lesquels sont autant de menaces à la sécurité publique et à la sécurité nationale. Il est urgent de concevoir des solutions technologiques de sorte que les responsables de l'application de la loi et de la sécurité nationale ne soient pas surpassés par les organisations criminelles et terroristes qui utilisent des techniques avancées d'information et de communication à des fins illicites. Il y a également lieu de tirer davantage parti des nouvelles technologies pour améliorer l'exercice de la justice pénale.

Information du public

- Bien que les taux de criminalité n'aient jamais été aussi bas depuis 1979, trois Canadiens sur quatre pensent que le crime est en hausse. Pour faire avancer le programme de sécurité publique du gouvernement, le Ministère devra chercher à accroître la confiance du public dans le système de justice pénale en prenant soin de mieux l'informer et de le consulter davantage. Il aura besoin de la collaboration de ses partenaires : les organismes du Portefeuille, d'autres ministères fédéraux, les administrations provinciales, territoriales et municipales de même que des organisations nationales et internationales, dont les organismes bénévoles du Canada.

D. Dépenses prévues du Ministère

(en milliers de dollars)	Prévision 2000-2001*	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Dépenses budgétaires – Budget principal des dépenses (brutes)	82 746,9	86 941,3	87 161,3	84 590,3
Dépenses non budgétaires – Budget principal des dépenses (brutes)				
Moins : Recettes disponibles				
Total – Budget principal des dépenses	82 746,9	86 941,3	87 161,3	84 590,3
Ajustements	4 914,6	0	0	0
Dépenses nettes prévues	87 661,5	86 941,3	87 161,3	84 590,3
Moins : Recettes non disponibles				
Plus : Coût des services reçus sans frais	2 830,5	3 036,9	3 055,8	3 070,5
Coût net du programme	90 492,0	89 978,2	90 217,1	87 660,8
Équivalents temps plein	237	238	238	237

* Tient compte des changements figurant dans la Mise à jour en cours d'exercice.

Section IV : Plans, résultats, activités et ressources du Ministère

Renseignements détaillés par secteur d'activité

Premier secteur d'activité : Conseils au solliciteur général dans ses fonctions d'orientation des organismes, de gestion du Portefeuille et de leadership national sur le plan des politiques

Objectifs

- Conseiller et aider le ministre dans son rôle d'orientation des organismes afin que ceux-ci puissent fonctionner efficacement, individuellement et collectivement, conformément aux politiques et aux priorités générales du gouvernement, dans le respect des libertés et des droits fondamentaux des Canadiens ainsi que des lois du pays, et afin qu'ils puissent fonctionner efficacement grâce à la prestation, par le ministre, de directives solides.
- Contribuer au maintien d'une société paisible, juste et sûre par la mise en œuvre d'un cadre global de lois et de politiques touchant la police, l'application de la loi, la sécurité nationale, les services correctionnels et la mise en liberté sous condition.

Description

Le Ministère élabore, fournit et coordonne des avis opportuns, adaptés à la situation, complets et détaillés sur les politiques afin d'aider le ministre à remplir ses fonctions consistant : a) à orienter les organismes du Portefeuille et à en répondre devant le Parlement, b) à accroître la cohérence des politiques et leur coordination au sein du Portefeuille, c) à exercer un leadership national dans les domaines de la police et de l'application de la loi, de la sécurité nationale, des services correctionnels et de la mise en liberté sous condition.

Dépenses prévues nettes (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévision 2000-2001*	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
14 529,3 \$	14 467,2 \$	14 467,2 \$	14 376,2 \$
99	100	100	99

* Tient compte des changements figurant dans la Mise à jour en cours d'exercice.

Deuxième secteur d'activité : Programme des services de police des Premières nations

Objectif

- Contribuer à améliorer l'ordre social et la sécurité du public et des particuliers dans les collectivités des Premières nations et des Inuits grâce à la mise en œuvre de la Politique sur la police des Premières nations (PPPN).

Description

La mise en œuvre de la Politique sur la police des Premières nations offre des moyens pratiques d'améliorer l'administration de la justice applicable aux Premières nations grâce à la création et au maintien de services de police professionnels, efficaces et adaptés aux besoins particuliers des collectivités des Premières nations et des Inuits.

La Direction générale de la police des Autochtones est chargée de mettre en œuvre, de maintenir et d'étendre le Programme de services de police des Premières nations, dans le cadre de la Politique sur la police des Premières nations.

Pour appuyer cette politique, on a mis en œuvre un programme intégré de recherche, d'expérimentation, d'élaboration et d'évaluation de politiques opérationnelles auquel se greffent des projets de services hors réserves.

Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévision 2000-2001*	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
61 065,8 \$	61 664,0 \$	61 884,0 \$	59 404,0 \$
29	29	29	29

* Tient compte des changements figurant dans la Mise à jour en cours d'exercice.

Troisième secteur d'activité : Le Bureau de l'inspecteur général du SCRS

Objectifs

- Veiller à ce que le ministre dispose de tout ce dont il a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités à l'égard du Service canadien du renseignement de sécurité.
- Fournir au ministre un mécanisme indépendant lui garantissant que les activités du Service examinées par l'inspecteur général sont conformes à la *Loi sur le SCRS*, aux instructions du ministre et à la politique opérationnelle du SCRS.

Description

Le Bureau de l'inspecteur général du SCRS existe en vertu de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*. L'inspecteur général a droit à l'accès aux renseignements du SCRS et joue le rôle de vérificateur interne des activités de cet organisme pour le solliciteur général. Le Bureau de l'inspecteur général vérifie régulièrement si le Service respecte ses politiques opérationnelles. Il vérifie également si les activités du SCRS sont conformes aux lois, aux pouvoirs, aux contrôles et aux normes qui régissent de telles activités. Il présente au ministre, sur ces sujets, des rapports classifiés dans lesquels sont incorporés les conseils de l'inspecteur général ainsi qu'un certificat exigé par la loi. Le ministre et le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité (CSARS) peuvent aussi ordonner la tenue d'un examen spécial, ou l'inspecteur général peut entreprendre un tel examen de sa propre initiative.

Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévision 2000-2001*	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
915,0 \$	915,0 \$	915,0 \$	915,0 \$
9	9	9	9

* Tient compte des changements figurant dans la Mise à jour en cours d'exercice.

Quatrième secteur d'activité : Les Services exécutifs et le soutien ministériel

Objectifs

- Aider le sous-solliciteur général à conseiller et à appuyer le solliciteur général dans la gestion et le contrôle du ministère et du portefeuille du Solliciteur général, ainsi que dans son obligation de rendre des comptes au Parlement, au Cabinet et à d'autres, selon les exigences de la loi.
- Fournir des services pour appuyer la gestion interne et pour aider le Ministère et les trois organismes de surveillance du Portefeuille (le Comité externe d'examen de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Bureau de l'enquêteur correctionnel) à atteindre leurs buts et leurs objectifs avec efficacité et efficience.
- Continuer à sensibiliser la population aux enjeux relevant du Ministère et du Portefeuille.

Description

Ce secteur d'activité comprend les Opérations de communication, les Services de coordination et de liaison, les Services ministériels et les Services juridiques. Ces services aident le sous-solliciteur général à conseiller et à appuyer le solliciteur général dans les domaines qui touchent l'ensemble du Portefeuille, à savoir : les communications, la gestion ministérielle, les questions juridiques, les affaires parlementaires, la liaison avec le Cabinet, la correspondance ministérielle, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ainsi que le breffage du ministre.

Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévision 2000-2001*	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
11 151,5 \$	9 895,1 \$	9 895,1 \$	9 895,1 \$
100	100	100	100

* Tient compte des changements figurant dans la Mise à jour en cours d'exercice.

Principaux engagements à l'égard des résultats, résultats escomptés, activités et ressources

Pour faire avancer le programme de sécurité publique, Solliciteur général Canada s'engage	
à assurer aux Canadiens :	comme en témoigneront :
<p>Un cadre d'orientation législative et stratégique qui contribuera à permettre aux Canadiens de se sentir en sécurité dans leurs collectivités, ce qui est l'une des priorités du gouvernement</p> <p>Ressources au titre du secteur d'activité 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des stratégies novatrices et de meilleurs outils mis à la disposition des organismes d'application de la loi pour qu'ils puissent lutter contre le crime organisé et les nouvelles formes de criminalité • Des mesures qui feront progresser l'approche correctionnelle judiciaire dans l'intérêt de la sécurité publique • La coordination de l'élaboration de solutions techniques qui permettront aux organismes responsables de la sécurité nationale et de l'application de la loi de continuer d'intercepter en toute légalité des communications transmises avec des moyens de plus en plus perfectionnés • Des initiatives de lutte contre le terrorisme destinées à améliorer la capacité d'intervention au pays et à resserrer la collaboration transfrontalière et outre-mer pour faire échec aux terroristes • L'exécution efficace des programmes de justice pénale grâce à la communication plus rapide d'informations de meilleure qualité • L'avancement du programme de sécurité publique afin que les Canadiens se sentent en sécurité dans leur milieu de vie
<p>Une politique donnant aux collectivités des Premières nations des services correctionnels et de police qui améliorent l'ordre social, la sécurité publique, la sécurité des individus et la justice</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de l'exercice des pouvoirs et de la responsabilisation chez les services de police des Premières nations et les organes directeurs de cette police

Ressources au titre des secteurs d'activité 1 et 2	<ul style="list-style-type: none">• La conclusion d'accords tripartites en matière de police avec les collectivités des Premières nations• Des approches novatrices orientant les stratégies policières des Premières nations dans les domaines de la prévention du crime, de la violence familiale et de la criminalité chez les jeunes• Des modèles de politique qui favorisent des accords et des dispositions visant la prise en charge par les Autochtones des services correctionnels destinés aux délinquants de leurs collectivités
--	---

Résultats escomptés, activités et ressources, par résultat clé

Les résultats ci-après sont des résultats collectifs qui ne peuvent être atteints sans l'engagement et la contribution des principaux partenaires du Ministère aux niveaux fédéral, provincial/territorial, municipal et international de même que des secteurs privé et bénévole.

Voici la liste des principaux partenaires du Ministère au sein de l'administration fédérale :

<p style="text-align: center;">GRC Service canadien du renseignement de sécurité Service correctionnel du Canada Commission nationale des libérations conditionnelles Ministère de la Justice Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Citoyenneté et Immigration Canada Santé Canada Agence des douanes et du revenu du Canada Défense nationale Affaires indiennes et du Nord Canada Développement des ressources humaines Canada Industrie Canada Ministère des Finances Bureau du Conseil privé Secrétariat du Conseil du Trésor</p>
--

Principal engagement à l'égard des résultats

Des stratégies novatrices et de meilleurs outils mis à la disposition des organismes d'application de la loi pour qu'ils puissent lutter contre le crime organisé et les nouvelles formes de criminalité.

Résultats escomptés

- ✓ Mise en œuvre du programme national de lutte contre le crime organisé.
- ✓ Avancement de la stratégie gouvernementale visant à combattre le commerce illicite de drogues, qui est en pleine croissance à l'échelle internationale, ainsi que la consommation de drogues et les activités criminelles connexes.
- ✓ Capacité accrue du Canada d'affecter des agents de police à des missions internationales de soutien de la paix.

Activités connexes

Crime organisé

- Par l'entremise des comités nationaux et régionaux/provinciaux de coordination de la lutte contre le crime organisé, déterminer avec la police et les provinces des priorités communes et des occasions de collaborer dans le domaine législatif ainsi qu'au chapitre de la prévention du crime et de l'application de la loi.
- Créer un nouveau cadre national pour coordonner les recherches et la collecte de données sur le crime organisé et pour évaluer l'impact de celui-ci sur les Canadiens.
- Maintenir une coopération étroite entre les ministères et organismes gouvernementaux du Canada et des États-Unis par l'intermédiaire du Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis afin d'intensifier l'action conjointe des deux pays contre le crime organisé et d'autres formes de criminalité transfrontalière.
- Aider à l'élaboration de dispositions réglementaires relatives à l'obligation des institutions financières et des intermédiaires de déclarer les opérations financières douteuses et aux mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets, afin de favoriser la collecte d'informations sur les produits de la criminalité.
- Revoir le cadre d'évaluation en vue de l'examen de l'Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité et de l'Initiative anticontrebande, qui sont deux composantes fondamentales du programme d'action gouvernemental contre le crime organisé.
- Coordonner des recherches sur les questions touchant la criminalité transnationale organisée par l'entremise de groupes de travail interministériels fédéraux.
- Participer, avec d'autres ministères fédéraux, à l'élaboration d'une convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé sur le contrôle du tabac afin de contrer la production et la distribution illicites de produits du tabac.

Drogues

- Contribuer à l'établissement de mesures destinées à enrayer l'approvisionnement en drogues illicites et en précurseurs de celles-ci, en coopération avec les ministères de la Santé, de la Justice ainsi que des Affaires étrangères et du Commerce international et avec d'autres partenaires aux niveaux national et international.
- À titre de membre de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues, participer à l'évaluation des stratégies antidrogue nationales et internationales des 34 membres de l'Organisation des États américains. Les résultats de la première évaluation seront présentés aux présidents et aux premiers ministres présents au troisième Sommet des Amériques en avril 2001. En outre, le Ministère prendra part au perfectionnement du processus d'évaluation et à la mise en branle d'une deuxième série d'évaluations.

Identification par les empreintes génétiques

- Mettre en place un cadre d'évaluation, en collaboration avec la GRC et les provinces et territoires, dans le but de déterminer si les ententes fédérales/provinciales/territoriales sur les analyses biologiques facilitent les enquêtes criminelles et couvrent les coûts de la banque nationale de données génétiques.
- Achever les modifications du *Règlement sur l'identification par les empreintes génétiques* qui permettront d'appliquer les dispositions législatives autorisant la prise des empreintes digitales en même temps que le prélèvement d'échantillons de substances corporelles pour la banque nationale de données génétiques.
- Aider la GRC à gérer et à surveiller la banque nationale de données génétiques.

Prévention du crime

- En collaboration avec le Centre national de prévention du crime, les provinces et territoires, la police et d'autres partenaires, élaborer des initiatives dans le cadre de la phase II de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime.
- Continuer de coopérer avec la GRC, l'Association canadienne des chefs de police et d'autres partenaires afin de favoriser la participation de la police à la prévention du crime au niveau local.
- Mettre sur pied des initiatives communautaires de prévention du crime.

Soutien de la paix par la police

- De concert avec la GRC, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'Agence canadienne de développement international, s'efforcer de planifier et de gérer d'une manière efficace la participation de la police canadienne à des missions de soutien de la paix.

Ressources : 3 798 400 \$ (au titre du secteur d'activité 1)

Principal engagement à l'égard des résultats

Des mesures qui feront progresser l'approche correctionnelle judiciaire dans l'intérêt de la sécurité publique.

Résultats escomptés

- ✓ Des modifications de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* ainsi que du règlement et des politiques connexes qui favoriseront une gestion efficace des services correctionnels et du régime de mise en liberté sous condition.
- ✓ Un resserrement des partenariats avec les provinces et territoires, les secteurs privé et bénévole et les collectivités, lequel permettra de réduire le recours à l'incarcération et de mettre davantage l'accent sur la prévention, la justice réparatrice, la réinsertion sociale et la satisfaction des besoins des victimes.
- ✓ L'amélioration du système national de filtrage des bénévoles grâce à la modification de la *Loi sur le casier judiciaire*.
- ✓ La modernisation de la *Loi sur le transfèrement des délinquants*, ce qui permettra au Canada de respecter ses engagements en ce qui concerne le transfèrement des délinquants jugés par des tribunaux canadiens ou étrangers.

Activités connexes

- Modifier les dispositions législatives et les politiques à la lumière des résultats de l'examen après cinq ans de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* par le Parlement. Le Ministère consultera les victimes et les associations défendant leurs intérêts afin de voir comment il pourrait améliorer le système correctionnel et le processus de mise en liberté sous condition pour répondre à leurs besoins.
- En collaboration avec le ministère de la Justice et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, participer avec les membres des Nations Unies à l'établissement de principes fondamentaux concernant l'utilisation de programmes de justice réparatrice dans les affaires criminelles.
- Modifier la *Loi sur le transfèrement des délinquants* et les politiques connexes, et mettre en oeuvre les modifications de la *Loi sur le casier judiciaire*, en coopération avec des partenaires.
- Consolider les partenariats avec les provinces et les territoires afin de renforcer la collaboration, et améliorer la prestation des services correctionnels dans leur ensemble en s'inspirant de l'entente fructueuse conclue par le gouvernement fédéral et le Nouveau-Brunswick. Des consultations sont en cours avec une autre province en vue d'accroître l'efficacité des services grâce à une coopération accrue.

- Informer le public, à l'aide d'initiatives telles que la Campagne nationale de sensibilisation, sur le filtrage des personnes offrant leurs services contre rémunération ou à titre bénévole pour occuper des fonctions de confiance auprès d'enfants.
- Poursuivre les recherches et les activités de développement afin de bâtir une solide base de connaissances qui aidera à l'élaboration de politiques dans les domaines prioritaires des services correctionnels.

Ressources : 2 304 500 \$ (au titre du secteur d'activité 1)

Principal engagement à l'égard des résultats

Des modèles de politique qui favorisent des accords et des dispositions visant la prise en charge par les Autochtones des services correctionnels destinés aux délinquants de leurs collectivités.

Résultat escompté

- ✓ Renforcement de la politique sur les services correctionnels destinés aux Premières nations afin de soutenir la création d'initiatives correctionnelles, en établissement et dans la collectivité, conçues à l'intention des Autochtones et avec leur collaboration.

Activités connexes

- Encourager l'adoption de politiques qui favorisent une plus grande participation des Autochtones aux services correctionnels offerts dans leurs collectivités, dans le cadre de l'Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones.
- Créer et répandre des modèles de services correctionnels dans les collectivités autochtones.
- Évaluer les progrès réalisés grâce à l'Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones et déterminer comment on pourrait aller plus loin.
- Faire approuver les Lignes directrices pour les négociateurs concernant les pénitenciers et libérations conditionnelles par le Comité directeur fédéral sur l'autonomie gouvernementale, et négocier avec les Autochtones les dispositions des ententes sur l'autonomie gouvernementale qui ont trait aux services correctionnels.

Ressources : 1 082 800 \$ (au titre du secteur d'activité 1)

Principal engagement à l'égard des résultats

La coordination de l'élaboration de solutions techniques qui permettront aux organismes responsables de la sécurité nationale et de l'application de la loi de continuer d'intercepter en toute légalité des communications transmises avec des moyens de plus en plus perfectionnés.

Résultats escomptés

- ✓ L'amélioration des solutions techniques afin d'aider les organismes chargés d'assurer la sécurité nationale et de faire respecter la loi à préserver leur capacité d'intercepter légalement des communications et d'effectuer des perquisitions et des saisies pour la collecte d'informations.
- ✓ La création, en coopération avec le ministère de la Justice, Industrie Canada et le secteur privé, d'un solide cadre juridique sur lequel les organismes pourront s'appuyer pour avoir légalement accès à l'information.

Activités connexes

- Examiner à fond les dispositions législatives existantes afin de trouver des moyens, de nature législative ou autre, de favoriser l'accès légal à l'information.
- Surveiller les menaces à la sécurité publique et à la sécurité nationale qui ont leur source dans les nouvelles techniques d'information et de communication, et recommander des mesures pour les contrer.
- Resserrer les partenariats avec l'industrie en la consultant, et améliorer la coopération internationale grâce à des tribunes bilatérales et multilatérales.
- Encourager l'échange d'information avec des partenaires, notamment ceux oeuvrant au sein des administrations fédérales, provinciales et territoriales ou à l'échelle internationale.

Ressources : 183 100 \$ (au titre du secteur d'activité 1)

Principal engagement à l'égard des résultats

Des initiatives de lutte contre le terrorisme destinées à améliorer la capacité d'intervention au pays et à resserrer la collaboration transfrontalière et outre-mer pour faire échec aux terroristes.

Résultats escomptés

- ✓ Renforcer le programme canadien de lutte contre le terrorisme en s'appuyant sur la coopération au sein du pays et à l'échelle internationale.
- ✓ Établir des activités de formation afin que le Canada ait la capacité opérationnelle voulue en cas d'incidents terroristes.
- ✓ Créer des instruments efficaces pouvant freiner la collecte de fonds pour des activités terroristes.

Activités connexes

- Intensifier la collaboration du Canada avec ses alliés relativement, entre autres, à la recherche et au développement, aux pratiques exemplaires et aux préparatifs, afin d'accroître la capacité de notre pays de contrer le terrorisme.
- Offrir un éventail d'activités de formation afin que le Canada ait la capacité d'intervenir adéquatement face à des menaces ou à des incidents terroristes. Ces activités servent à mieux faire connaître les mesures nationales de lutte contre le terrorisme et elles sont particulièrement profitables aux intervenants de première ligne, comme les pompiers, les policiers, les ambulanciers et le personnel médical.
- Consulter les provinces et territoires et les principaux intéressés quant à la stratégie nationale à adopter pour renforcer les moyens de faire échec au terrorisme, en particulier le terrorisme chimique, biologique et radiologique, et examiner les ententes conclues en vertu de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*.

Ressources : 1 279 500 \$ (au titre du secteur d'activité 1)

Principal engagement à l'égard des résultats

Le resserrement des partenariats entre les composantes du système de justice pénale pour améliorer la mise en commun des renseignements sur les délinquants et la criminalité.

Résultats escomptés

- ✓ La coordination de l'approche fédérale concernant la communication des renseignements au sein du système de justice pénale.
- ✓ La promotion de la normalisation des données ainsi que de l'utilisation d'outils communs et de normes de gestion de l'information afin de faciliter l'échange électronique de renseignements sur les délinquants et la criminalité.
- ✓ Une meilleure connaissance de l'Initiative d'intégration de l'information de la justice et un appui accru pour ce projet.

Activités connexes

- Intensifier la collaboration avec les partenaires, dont les organismes du Portefeuille, les autres ministères fédéraux et les provinces et territoires.
- Suivre l'évolution des projets fédéraux d'échange d'information liés au Réseau canadien d'information pour la sécurité publique.
- Publier un dictionnaire de normes de données.
- Faire participer les partenaires à l'élaboration de stratégies qui permettront de surmonter les difficultés que comporte l'intégration de l'information de la justice, à savoir les facteurs systémiques, culturels et techniques qui nuisent à l'efficacité de la communication électronique de renseignements.

Ressources : 1 208 900 \$ (au titre du secteur d'activité 1)

Principal engagement à l'égard des résultats

L'avancement du programme de sécurité publique afin que les Canadiens se sentent en sécurité dans leur milieu de vie.

Résultats escomptés

- ✓ L'application d'une politique globale et éclairée sur la sécurité publique au sein du portefeuille du Solliciteur général et avec les partenaires oeuvrant dans l'administration fédérale ou au niveau national ou international, afin qu'il existe au Canada une vision, des buts et des objectifs communs au chapitre de la sécurité publique.
- ✓ De meilleurs mécanismes de coopération (comme les rencontres fédérales/provinciales/territoriales) qui aideront le ministre à établir les plans et les priorités concernant le programme de sécurité publique du gouvernement et à analyser les choix stratégiques qui sont faits dans ce domaine.
- ✓ Une sensibilisation et une participation accrues des citoyens en ce qui touche les tendances et les questions relatives à la sécurité publique de même que les plans et les priorités du Ministère.

Activités connexes

- Accroître au maximum les possibilités de collaboration horizontale avec les partenaires, du Canada et de l'étranger, afin de faire progresser le cadre et le programme de sécurité publique et d'assurer une meilleure protection aux Canadiens.
- Élaborer un cadre de résultats collectifs établissant les principaux résultats au chapitre de la sécurité publique et une stratégie de mesure du rendement, dans le but d'inciter les partenaires à rendre des comptes, d'améliorer les décisions stratégiques et de fournir de l'information pertinente sur le rendement aux Canadiens et aux parlementaires.
- Faire participer les citoyens à l'échange d'idées sur la sécurité publique afin qu'ils soient plus au fait des réalités dans ce domaine au Canada.

Ressources : 3 896 700 \$ (au titre du secteur d'activité 1)

Principal engagement à l'égard des résultats

L'amélioration de l'exercice des pouvoirs et de la responsabilisation chez les services de police des Premières nations et les organes directeurs de cette police.

Résultats escomptés

- ✓ Le renforcement des capacités, de l'exercice des pouvoirs et des contrôles financiers chez les services de police des Premières nations et les organes directeurs de cette police pour assurer la mise en œuvre efficace des accords sur les services de police.
- ✓ L'accroissement de la responsabilisation et de la capacité de mesurer l'efficacité et l'incidence des accords concernant les services de police dans les collectivités des Premières nations, en partenariat avec les Premières nations et les provinces.

Activités connexes

- Parrainer des programmes de formation destinés aux chefs de police et aux organes directeurs de la police.
- Soutenir les services de police à l'aide d'un programme global de recherche, d'évaluation et d'élaboration de politiques opérationnelles, qui comprend des bulletins d'information et des contributions à des fins de développement.
- Améliorer les contrôles financiers généraux des accords sur les services de police en exigeant chaque année des états financiers vérifiés et en faisant vérifier toutes les ententes autoadministrées par Conseils et Vérification Canada au moins une fois tous les cinq ans.
- En collaboration avec les provinces et les Premières nations, commencer à préparer l'élaboration de normes nationales et régionales qui aideront les services de police des Premières nations à fournir un niveau de service uniforme dans leurs collectivités.
- Entreprendre la création d'une base de données et d'un cadre de recherche en vue d'examiner les facteurs d'efficacité de la police des Premières nations.
- Commencer à établir une liste détaillée d'indicateurs de rendement qui pourront être utilisés pour mesurer l'efficacité de la police des Premières nations à long terme.

Ressources au titre du secteur d'activité 2.

Principal engagement à l'égard des résultats

La conclusion d'accords tripartites en matière de police avec les collectivités des Premières nations.

Résultats escomptés

- ✓ L'accès, par le plus grand nombre possible de collectivités des Premières nations, à des services de police efficaces, compétents et adaptés à leurs cultures, dans les limites des ressources allouées pour le programme, grâce à la négociation et au renouvellement d'accords tripartites conformes aux principes directeurs et aux priorités du programme.
- ✓ L'élaboration d'options pour répondre à la demande des nombreuses collectivités désireuses de signer un accord tripartite sur les services de police.

Activités connexes

- Renouveler ou prolonger jusqu'au tiers des 127 ententes sur les services de police dans le cadre de la *Politique sur la police des Premières nations*.
- Négocier de nouveaux accords tripartites sur les services de police, en fonction des ressources disponibles.

Ressources au titre du secteur d'activité 2.

Principal engagement à l'égard des résultats

Des approches novatrices orientant les stratégies policières des Premières nations dans les domaines de la prévention du crime, de la violence familiale et de la criminalité chez les jeunes.

Résultats escomptés

- ✓ L'application de mesures novatrices dans le cadre des stratégies policières des Premières nations, particulièrement dans le but d'améliorer la sécurité publique, la qualité de vie, la prévention du crime et les interventions en matière de violence familiale.
- ✓ L'intégration des principes de la *Politique sur la police des Premières nations*, qui est pertinente et adaptée à la réalité culturelle de ces dernières, à l'ensemble des politiques régissant la justice pénale et la justice applicable aux Autochtones.

Activités connexes

- Aider les collectivités des Premières nations à concevoir des approches policières qui répondent à leurs besoins et qui les rendent plus aptes à résoudre les problèmes de criminalité et à assurer la sécurité publique et la sécurité des individus.
- Encourager l'établissement de liens entre les Premières nations et les provinces et territoires, les municipalités et les corps de police dans le but de favoriser l'utilisation de pratiques exemplaires et de méthodes efficaces de maintien de l'ordre par les policiers servant les Autochtones, dans les réserves comme à l'extérieur.
- Participer aux négociations menées en application de la politique fédérale sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et la négociation de celle-ci.
- Prendre part aux discussions sur des questions comme la prévention du crime, la victimisation, la justice pour les jeunes et la justice réparatrice, afin de s'assurer que les avantages de la police des Premières nations sont pris en compte dans les discussions sur les orientations plus générales.

Ressources au titre du secteur d'activité 2.

Résultats escomptés

- ✓ Garantie donnée au ministre, par un organe indépendant, que le SCRS a mené ses activités opérationnelles dans les limites que lui impose son cadre législatif et dans le respect de la règle de droit, des institutions démocratiques et des libertés fondamentales.

Activités connexes

- Vérifier si le SCRS observe ses règles générales en matière opérationnelle et examiner ses activités opérationnelles afin d'aider le ministre à le conseiller sur toute question générale ou particulière d'importance qui a trait à l'exécution du mandat de l'organisme, dans un monde en constante évolution.

Ressources : 915 000 \$

Résultats escomptés

- ✓ Poursuite de la mise en œuvre du projet Gouvernement en direct et maintien du soutien fourni aux organismes du Portefeuille à cet égard.
- ✓ Exécution du *Plan des ressources humaines, 2000-2003* du Ministère.
- ✓ Aide fournie au solliciteur général pour l'exercice des fonctions qui lui incombent à titre de membre du Parlement et du Cabinet ou qui lui sont assignées par la loi.
- ✓ Une meilleure connaissance, par le public, des tendances et des questions relatives à la sécurité publique ainsi que des plans et des priorités du Ministère.
- ✓ Mise en application de la Norme générale de classification.
- ✓ Exécution des évaluations et des vérifications initiales et de suivi prévues par le *Plan d'examen à long terme* du Ministère.
- ✓ Modification des processus et des systèmes financiers du Ministère en conformité avec la Stratégie d'information financière du gouvernement.
- ✓ Meilleure coordination de la réponse du Portefeuille aux initiatives des organismes centraux, à leurs demandes et à leurs exigences en matière de rapports en ce qui a trait à la modernisation de la fonction de contrôleur, à la planification générale et à la gestion des ressources humaines.

Activités connexes

→ Gouvernement en direct : Le but du projet Gouvernement en direct est de rendre accessibles en direct les principaux services gouvernementaux d'ici 2004. Dans le discours du Trône, le gouvernement a pris l'engagement suivant :

« D'ici 2004, nous voulons être connus dans le monde entier comme le gouvernement le mieux branché avec ses citoyens. Les Canadiens et les Canadiennes auront accès à toute l'information et à tous les services gouvernementaux en direct, à l'endroit et au moment qui leur conviennent. »

Dans cette optique, le Ministère a créé le Groupe de travail du Portefeuille sur le projet Gouvernement en direct, qui est présidé par le directeur général des Services ministériels. Ce groupe coordonne, pour l'ensemble du Portefeuille, les activités relatives à l'initiative et la présentation des rapports exigés. Il est également chargé d'examiner toutes les propositions soumises par le Ministère et les organismes dans le cadre du projet pour trouver des façons d'accroître l'intégration et la coordination au sein du Portefeuille.

Le projet est une occasion intéressante de faire progresser le regroupement et la coordination des services au sein du Portefeuille. Par exemple, le portail du portefeuille du Solliciteur général qui est proposé permettrait d'avoir accès à toutes les

composantes de ce dernier à partir d'un guichet unique. On pourrait élargir le projet ultérieurement de manière à regrouper l'accès à des services liés à la sécurité publique et à la justice pénale offerts par d'autres ministères fédéraux et des ministères provinciaux. Comme on n'a pas encore déterminé comment l'initiative sera financée, on continuera d'élaborer et d'étudier diverses possibilités par l'entremise du Groupe de travail du Portefeuille.

→ Gestion des ressources humaines : Le deuxième *Plan des ressources humaines, 2000-2003* du Ministère est fondé sur l'expérience des trois dernières années, les résultats de sondages (auprès de l'ensemble des fonctionnaires fédéraux et auprès du personnel du Ministère) et les commentaires des employés. Le plan fournit au Ministère le cadre dont il a besoin pour continuer d'attirer, de perfectionner et de maintenir en poste des personnes très qualifiées, qui ont les compétences, l'attitude, la créativité et les valeurs nécessaires pour l'aider à réaliser son mandat et pour saisir les occasions et relever les défis qui se présenteront au cours des trois prochaines années.

Les cinq grandes stratégies du Ministère seront les suivantes :

- les changements à l'échelle de la fonction publique (c.-à-d. Norme générale de classification, réforme de la dotation, valeurs et éthique);
 - la gestion de carrière;
 - l'apprentissage continu et le perfectionnement;
 - le recrutement et la relève;
 - le milieu de travail et la santé de l'organisation.
- Soutien du ministre : Fournir et coordonner les plans, les analyses et l'appui dont le solliciteur général a besoin pour s'acquitter des responsabilités qui lui incombent à titre de membre du Parlement et du Cabinet ou que lui assigne la loi à l'égard du ministère et du portefeuille du Solliciteur général.
- Services juridiques : Soutenir le sous-solliciteur général en lui fournissant des services juridiques.
- Sensibilisation du public : Mieux faire connaître à la population le système de justice pénale du Canada.
- Vérification et évaluation : Mettre régulièrement à jour le *Plan d'examen à long terme* du Ministère.

Ressources : 9 895 100 \$

Section V : Initiatives conjointes

A. Initiatives horizontales

Développement durable

Le Ministère a déposé une nouvelle stratégie de développement durable en février 2001. Le tableau ci-dessous renferme un résumé des cibles fixées par le Ministère en matière de développement durable :

BUT : Approfondir la méthode qu'applique le Ministère pour corriger les effets de ses activités sur l'environnement.	
QUESTION	CIBLES
Formation et sensibilisation	<ol style="list-style-type: none">1. Coordonner et mener une campagne d'affichage portant sur le développement durable qui encourage les employés à modifier leurs habitudes au bureau et à la maison.2. Mieux renseigner les employés sur le DD par des communications régulières sur la SDD et les questions liées au DD.3. Procéder annuellement à la révision et à la mise à jour du plan de formation sur l'environnement et le mettre en application.
Déchets solides	<ol style="list-style-type: none">1. Réacheminer 85 % de nos déchets (au poids) d'ici au 31 mars 2001 en prenant des mesures conformes au principe des 3R (réduire, réutiliser et recycler).2. Procéder à une vérification annuelle de la gestion des déchets et en faire connaître les résultats.
Rendement énergétique des immeubles	<ol style="list-style-type: none">1. À compter de 2001-2002, voir à ce qu'au moins 50 % des nouvelles pièces d'équipement de bureau achetées chaque année portent l'étiquette des programmes Éco-Logo ou Energy Star ou aient la cote supérieure d'économie d'énergie sur l'échelle ÉnerGuide.2. Mettre à jour d'ici au 31 mars 2001 la politique concernant les achats afin qu'y figurent des exigences plus précises concernant l'achat de pièces d'équipement dotées de dispositifs économiseurs d'énergie.3. Accroître le pourcentage d'employés qui prennent régulièrement des mesures d'économie d'énergie au bureau.

QUESTION	CIBLES
Énergie reliée aux transports	<ol style="list-style-type: none"> 1. D'ici au 31 mars 2003, remplacer un véhicule par un véhicule consommant un carburant de remplacement. 2. Réduire la consommation moyenne de carburant de nos véhicules.
Substances appauvrissant la couche d'ozone	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réduire de 50 % d'ici à décembre 2001 le nombre de pièces d'équipement contenant des CFC dans les locaux du Ministère.
Approvisionnement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Voir, d'ici au 31 mars 2003, à ce qu'au moins 75 % du matériel de bureau acheté soit constitué de produits écologiques.
Système de gestion du DD	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rendre compte tous les ans des progrès réalisés relativement à la SDD, dans le <i>Rapport sur le rendement</i> du Ministère. 2. Faire tous les ans un examen de la gestion concernant le rendement de la SDD du Ministère et le système de gestion du développement durable, en vue de la mise à jour du plan d'action de la SDD. 3. Faire une vérification du système de gestion du développement durable suivant le cycle triennal de mise à jour de la SDD. 4. Réexaminer et modifier les procédures du système de gestion du développement durable selon un cycle triennal.

BUT : Examiner dans quelle mesure le Ministère comprend la dimension sociale du développement durable, surtout à l'échelle des collectivités, et comment il y contribue.	
QUESTION	CIBLES
Normalisation nationale et régionale	1. D'ici le 30 juin 2001, colliger un compendium des éléments obligatoires et facultatifs afin d'aider les services de police des Premières nations à offrir des services uniformes dans leurs collectivités.
Base de données et cadre de recherche	<ol style="list-style-type: none"> 1. D'ici le 31 mars 2001, faire une étude documentaire pour analyser les mesures d'efficacité employées par les services de police et les organismes de surveillance de la police. 2. D'ici le 31 mars 2001, mettre au point un cadre de recherche qui permettra de déterminer les principaux sujets de recherche, les données nécessaires et des instruments de recherche. 3. D'ici le 31 mars 2003, terminer les études de cas pour évaluer les mesures du rendement et de la satisfaction de la population. 4. D'ici le 30 septembre 2001, étudier la possibilité de créer un centre d'échange de renseignements sur les pratiques exemplaires.
Indicateurs de rendement pour mesurer l'efficacité à long terme de la police des Premières nations	1. D'ici le 1 ^{er} septembre 2003, consulter des intervenants sur les divers moyens de mesurer le rendement et d'évaluer l'efficacité.

B. Initiatives collectives

Le Ministère entend collaborer encore plus étroitement avec ses partenaires – les organismes du Portefeuille, les autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires, d’autres organisations nationales, dont des organisations bénévoles, et des organismes internationaux – afin de faire avancer le programme de sécurité publique du gouvernement. Voici certaines initiatives qu’il mène à cet effet avec ses principaux partenaires :

Initiative collective	Principal engagement à l’égard des résultats	Liste des partenaires	Fonds alloués	Résultat escompté
Groupe de travail intergouvernemental sur le mécanisme d’évaluation multilatéral de la Commission interaméricaine de lutte contre l’abus des drogues	Des stratégies novatrices et de meilleurs outils mis à la disposition des organismes d’application de la loi pour qu’ils puissent lutter contre le crime organisé et les nouvelles formes de criminalité	Solliciteur général, Santé Canada et autres États membres	Jusqu’à présent, il n’y a pas de fonds alloués expressément pour cette initiative	Évaluation réussie des stratégies antidrogue de 34 États membres

Initiative collective	Principal engagement à l’égard des résultats	Liste des partenaires	Fonds alloués	Résultat escompté
Initiative anticontrebande	Protection de la société canadienne et des secteurs industriels vulnérables	Solliciteur général, GRC, Agence des douanes et du revenu du Canada, ministère de la Justice	83,1 millions de dollars	Réduction de la contrebande Diminution du crime organisé

Initiative collective	Principal engagement à l'égard des résultats	Liste des partenaires	Fonds alloués	Résultat escompté
Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité	Des stratégies novatrices et de meilleurs outils mis à la disposition des organismes d'application de la loi pour qu'ils puissent lutter contre le crime organisé et les nouvelles formes de criminalité	Solliciteur général, GRC, ministère de la Justice, Agence des douanes et du revenu du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	42,6 millions de dollars	Saisie et confiscation de biens appartenant à des groupes et à des individus impliqués dans des activités criminelles, ce qui rend le crime moins intéressant et fait diminuer le crime organisé et ses répercussions néfastes sur la société canadienne

Initiative collective	Principal engagement à l'égard des résultats	Liste des partenaires	Fonds alloués	Résultat escompté
Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones	Des modèles de politique qui favorisent des accords et des dispositions visant la prise en charge par les Autochtones des services correctionnels destinés aux délinquants de leurs collectivités	Solliciteur général, Service correctionnel du Canada, ministère de la Justice, MAINC et Fondation autochtone de guérison	Le montant ne peut être déterminé pour l'instant, car la participation des partenaires au financement est négociée pour chaque projet individuellement	Renforcement de la politique sur les services correctionnels destinés aux Premières nations afin de soutenir la création d'initiatives correctionnelles, en établissement et dans la collectivité, conçues à l'intention des Autochtones et avec leur collaboration

Initiative collective	Principal engagement à l'égard des résultats	Liste des partenaires	Fonds alloués	Résultat escompté
Justice réparatrice	Des mesures qui feront progresser l'approche correctionnelle judiciaire dans l'intérêt de la sécurité publique	Organismes du Portefeuille, ministère de la Justice, Affaires étrangères et Commerce international, provinces, territoires et secteur bénévole	Le montant qui sera fourni par chaque partenaire n'a pas encore été déterminé	Resserrement des partenariats avec les provinces et territoires, les secteurs privé et bénévole et les collectivités, lequel permettra de réduire le recours à l'incarcération et de mettre davantage l'accent sur la prévention, la justice réparatrice, la réinsertion sociale et la satisfaction des besoins des victimes

Initiative collective	Principal engagement à l'égard des résultats	Liste des partenaires	Fonds alloués	Résultat escompté
Accès légal	La coordination de l'élaboration de solutions techniques qui permettront aux organismes responsables de la sécurité nationale et de l'application de la loi de continuer d'intercepter en toute légalité des communications transmises avec des moyens de plus en plus perfectionnés	Solliciteur général, GRC, SCRS, Défense nationale, Industrie Canada et ministère de la Justice	180 millions de dollars sur cinq ans	<p>L'amélioration des solutions techniques afin d'aider les organismes chargés d'assurer la sécurité nationale et de faire respecter la loi à préserver leur capacité d'intercepter légalement des communications et d'effectuer des perquisitions et des saisies pour la collecte d'informations</p> <p>La création, en coopération avec le ministère de la Justice, Industrie Canada et le secteur privé, d'un solide cadre juridique sur lequel les organismes pourront s'appuyer pour avoir légalement accès à l'information</p>

Initiative collective	Principal engagement à l'égard des résultats	Liste des partenaires	Fonds alloués	Résultat escompté
Capacité du Canada de combattre le terrorisme	Des initiatives de lutte contre le terrorisme destinées à améliorer la capacité d'intervention au pays et à resserrer la collaboration transfrontalière et outre-mer pour faire échec aux terroristes et aux autres criminels	Solliciteur général, Défense nationale, Protection civile Canada, Santé Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Transports Canada, Environnement Canada, Service canadien du renseignement de sécurité et GRC	À déterminer	Élaboration d'options quant à la stratégie à adopter pour renforcer les moyens du Canada de faire échec au terrorisme

Initiative collective	Principal engagement à l'égard des résultats	Liste des partenaires	Fonds alloués	Résultat escompté
Intégration de l'information de la justice	L'exécution efficace des programmes de justice pénale grâce à la communication plus rapide d'informations de meilleure qualité	Solliciteur général, Agence des douanes et du revenu du Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Citoyenneté et Immigration Canada, Service correctionnel du Canada, ministère de la Justice, Commission nationale des libérations conditionnelles, Secrétariat du Conseil du Trésor et GRC	L'investissement direct global dans cette initiative depuis 1999 se chiffre à 170,2 millions de dollars Cela ne comprend pas les ressources non financières	Création d'une infrastructure stable et sûre pour le système de données du CIPC (Centre d'information de la police canadienne) Lancement de plusieurs composantes fédérales de technologie de l'information nécessaires à l'échange électronique de renseignements sur les délinquants et la criminalité Inclusion des provinces et des territoires parmi les participants à l'initiative Établissement de normes de données communes dans l'administration fédérale pour l'intégration de l'information de la justice

Section VI : Information financière

Tableau 5.1 : Sommaire des paiements de transfert

(dollars)	Prévision 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Subventions				
Conseils au solliciteur général Organismes nationaux de bénévolat oeuvrant dans le secteur de la justice pénale	<u>1 796 144</u>	<u>1 796 144</u>	<u>1 796 144</u>	<u>1 796 144</u>
Total des subventions	<u>1 796 144</u>	<u>1 796 144</u>	<u>1 796 144</u>	<u>1 796 144</u>
Contributions				
Conseils au solliciteur général Paiements aux provinces, aux territoires et aux organismes publics et privés dont les activités complètent celles du solliciteur général	1 612 056	1 662 056	1 662 056	1 662 056
Programme des services de police des Premières nations Paiements aux provinces, aux territoires, aux municipalités, aux conseils des bandes indiennes et aux autorités compétentes représentant les Indiens dans les réserves, aux collectivités indiennes sur les terres de la Couronne et aux collectivités inuites pour l'application du Programme des services de police des Premières nations	<u>57 600 000</u>	<u>58 300 000</u>	<u>58 520 000</u>	<u>56 040 000</u>
Total des contributions	59 212 056	59 962 056	60 182 056	57 702 056
Autres paiements de transfert				
Total des subventions et contributions	<u>61 008 200</u>	<u>61 758 200</u>	<u>61 978 200</u>	<u>59 498 200</u>

Tableau 5.2 Détails sur les programmes de paiements de transfert

Paiements de transfert pour le Programme des services de police des Premières nations

Paiements aux provinces, aux territoires, aux municipalités, aux conseils des bandes indiennes et aux autorités compétentes représentant les Indiens dans les réserves, aux collectivités indiennes sur les terres de la Couronne et aux collectivités inuites pour l'application du Programme des services de police des Premières nations.

Objectif

Contribuer à améliorer l'ordre social, la sécurité publique et la sécurité des individus dans les collectivités des Premières nations et les collectivités inuites grâce à l'application de la *Politique sur la police des Premières nations*.

Résultats escomptés

- ✓ L'amélioration de l'exercice des pouvoirs et de la responsabilisation chez les services de police des Premières nations et les organes directeurs de cette police.
- ✓ La conclusion d'accords tripartites en matière de police avec les collectivités des Premières nations.
- ✓ Des approches novatrices orientant les stratégies policières des Premières nations dans les domaines de la prévention du crime, de la violence familiale et de la criminalité chez les jeunes.

Étapes clés

- En collaboration avec les provinces et les Premières nations, commencer à préparer l'élaboration de normes nationales et régionales qui aideront les services de police des Premières nations à fournir un niveau de service uniforme dans leurs collectivités.
- Entreprendre la création d'une base de données et d'un cadre de recherche en vue d'examiner les facteurs d'efficacité de la police des Premières nations.
- Commencer à établir une liste détaillée d'indicateurs de rendement qui pourront être utilisés pour mesurer l'efficacité de la police des Premières nations à long terme.

Tableau 5.3 - Coût net du programme pour 2001-2002

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses prévues nettes	86 941,3
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	1 545,4
Cotisations aux régimes d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT	1 072,3
Contributions au régime d'indemnisation des victimes d'accidents du travail fournies par Développement des ressources humaines Canada	28,8
Salaires et dépenses connexes des services juridiques payés par Justice Canada	390,4
	3 036,9
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	0
Coût net du programme pour 2001-2002	89 978,2

Section VII : Renseignements complémentaires

Lois appliquées par le ministère du Solliciteur général

Le solliciteur général assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité</i>	L.R., c. C-23, dans sa version modifiée
<i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i>	L.C., 1992, c. 20, dans sa version modifiée
<i>Loi sur le casier judiciaire</i>	L.R., c. C-47, dans sa version modifiée
<i>Loi sur le ministère du Solliciteur général</i>	L.R., c. S-13, dans sa version modifiée
<i>Loi sur les prisons et maisons de correction</i>	L.R., c. P-20, dans sa version modifiée
<i>Loi sur la Gendarmerie royale du Canada</i>	L.R., c. R-10, dans sa version modifiée
<i>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</i>	L.R., 1970, c. R-10, dans sa version modifiée
<i>Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada</i>	L.R., c. R-11, dans sa version modifiée
<i>Loi sur le transfèrement des délinquants</i>	L.R., c. T-15, dans sa version modifiée
<i>Loi sur le programme de protection des témoins</i>	L.C., 1996, c. 15

Le solliciteur général partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur la citoyenneté</i> (art. 19.3)	L.R., c. C-29, dans sa version modifiée
<i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> (par. 55(2), art. 57)	L.C., 1996, c. 19
<i>Code criminel</i> (art. 185, 186, 188, 191, 195, 196, 461, 487.01, 667, 672.68, 672.69, 672.7, 745.6-745.64, 748, 748.1, 760)	L.R., c. C-46, dans sa version modifiée
<i>Loi sur l'accise</i> (art. 66)	L.R., c. E-14, dans sa version modifiée
<i>Loi sur les armes à feu</i> (art. 82, 93)	L.C., 1995, c. 39
<i>Loi sur l'immigration</i> (art. 9, 39, 39.2, 39.3, 40.1, 81, 81.3)	L.R., c. I-2, dans sa version modifiée
<i>Loi sur les infractions en matière de sécurité</i> (art. 6)	L.R., c. S-7
<i>Loi sur la statistique</i> (art. 29)	L.R., c. S-19, dans sa version modifiée

Personnes-ressources à qui s'adresser pour obtenir des renseignements additionnels

Nom	Titre	Téléphone	Télécopieur
Nicole Jauvin	Sous-solliciteur général	(613) 991-2895	(613) 990-8312
Paul Kennedy	Sous-solliciteur général adjoint principal, Police et sécurité	(613) 991-2820	(613) 990-8301
Kristine Burr	Sous-solliciteur général adjoint, Affaires correctionnelles et police des Autochtones	(613) 993-4325	(613) 991-4769
Yvette Aloisi	Directrice générale, Police et application de la loi	(613) 990-2703	(613) 993-5252
Michel D'Avignon	Directeur général, Sécurité nationale	(613) 993-4136	(613) 991-4669
Richard Zubrycki	Directeur général, Affaires correctionnelles	(613) 991-2821	(613) 990-8295
Peter Fisher	Directeur général, Police des Autochtones	(613) 990-2666	(613)991-0961
Maurice Archdeacon	Inspecteur général (SCRS)	(613) 990-3270	(613) 990-8303
Mitch Bloom	Directeur général, Opérations stratégiques	(613) 998-3617	(613) 990-7023
Blaine Harvey	Directeur, Communications	(613) 991-2799	(613) 993-7062
Eva Plunkett	Directrice générale, Services ministériels	(613) 990-2615	(613) 990-8297
Greg Wright	Directeur général, Intégration de l'information de justice	(613) 991-4276	(613) 991-3306
Paul Dubrule	Services juridiques	(613) 991-2883	(613) 990-8307
Adresse du Ministère :			
340, avenue Laurier Ouest Ottawa (Ontario) K1A 0P8			
Page d'accueil du Ministère : http://www.sgc.gc.ca			
Bibliothèque et centre de référence : (613) 991-2787			

INDEX

A

Accès légal, 46
approche correctionnelle judiciaire, 21, 26, 45
Autochtones, 1, 5, 13, 14, 18, 21, 28, 35, 44, 54

B

Bureau de l'enquêteur correctionnel, 5, 7, 13, 20
Bureau de l'inspecteur général du SCRS, 12, 13, 19, 36

C

Comité externe d'examen de la GRC, 5, 6, 13, 20
Commission des plaintes du public contre la GRC, 5, 6, 13, 20
Commission nationale des libérations conditionnelles, 1, 5, 6, 23, 48
crime organisé, 1, 21, 24, 42, 43

D

Démographie, 14
Développement durable, 39
drogues, 25, 53

E

encourager la participation, 1
enfants et les adolescents, 1

G

Gendarmerie royale du Canada, 5, 11, 53
Gestion des ressources humaines, 38
Gouvernement en direct, 37

I

Identification par les empreintes génétiques, 25
Information du public, 15
Initiative anticontrebande, 24, 42
Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité, 24, 43
Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones, 28
Initiatives collectives, 42
intégrer les systèmes d'information de la justice, 1

J

Justice réparatrice, 45

L

Loi sur le casier judiciaire, 26, 53
Loi sur le SCRS, 19
Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, 11, 26
Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, 26
Loi sur le transfèrement des délinquants, 26, 53
Loi sur le transfèrement des délinquants, 26
lutte contre le terrorisme, 21

M

mise en commun des renseignements, 31
Mondialisation, 15

P

Politique sur la police des Premières nations, 11, 18, 34, 35
prévention du crime, 21, 24, 25, 35, 50
programme canadien de lutte contre le terrorisme, 30
programme de sécurité publique, 21, 32
Programme des services de police des Premières nations, 12, 13, 18, 50
promouvoir une approche correctionnelle judiciaire, 1

S

Service canadien du renseignement de sécurité, 1, 2, 5, 6, 11, 19, 23, 47, 53
Service correctionnel du Canada, 1, 5, 6, 23, 44, 48
Services exécutifs et soutien ministériel, 12, 37
Soutien de la paix par la police, 25

T

Technologie, 15

V

victimes, 1, 26, 45, 51